

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 40/1949 (1949)

Artikel: Fribourg
Autor: Esseiva, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113654>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'histoire de nos écoles est obscure. Elle est faite des « heurs et malheurs » des hommes et des femmes attachés de tout leur cœur à cette institution, des joies et des peines de la gent écolière, des conquêtes réalisées patiemment, inlassablement, sur le bloc redoutable des incompréhensions, des méfiances, des hostilités, des exigences contradictoires. Elle est faite du labeur quotidien et des sacrifices d'un corps enseignant résolu à triompher de tous les obstacles. Nous formons le vœu que l'école jurassienne s'affirme et s'élève au cours de l'année prochaine, en vue de l'accomplissement de sa grande mission.

CH. JUNOD.

Fribourg

La chronique fribourgeoise de l'an dernier débutait par un texte du Père Girard tiré du premier volume de ses œuvres, « Quelques souvenirs de ma vie avec des réflexions », publié à l'occasion du prochain centenaire de la mort du célèbre pédagogue fribourgeois. Un nouvel ouvrage du Père est paru depuis, « L'explication du plan de Fribourg », orné de nombreux dessins, photographies et gravures. Comme le premier, il est édité par la Société fribourgeoise d'éducation. Le texte de l'auteur a été revu et adapté à la physionomie actuelle de la ville par M. l'abbé Pfulg, directeur de l'Ecole normale et inspecteur scolaire, qui est l'animateur de ces travaux de réédition. Cet ouvrage est utilisé pour l'étude du « milieu local » dans les classes de Fribourg où l'on apprécie comme il convient la fraîcheur et la jeunesse de ce manuel pédagogique vieux de quelque 130 ans.

A la suite de ces deux publications, la Société d'éducation en annonce une troisième, « Les discours de fin d'années du Père Girard », avec une importante étude critique relative à ces discours. Elle ajoute, dans son rapport annuel : « D'autres textes suivront pour compléter la collection, première du genre en pays de Fribourg. Enfin, on pourra juger le Père Girard d'après ses écrits, et non pas répéter inlassablement des affirmations légendaires ou superficielles. Ensuite viendront, d'ici quelques années : 1. le cahier du centenaire contenant non pas des écrits du Père Girard, mais des études nouvelles sur les points importants de sa vie et de sa doctrine ; 2. l'édition des sermons ; 3. l'édition des lettres ».

En parallèle avec ces publications, la Société d'éducation organisera, l'an prochain, les fêtes du centenaire de la mort du Père Girard ; enfin ses travaux pédagogiques à venir porteront tous

sur le Père et l'école fribourgeoise. Le chroniqueur aura donc probablement l'occasion de revenir sur ce sujet dans son compte rendu de 1950.

* * *

M. Firmin Barbey, ancien chef de service de la Direction de l'instruction publique et inspecteur des écoles secondaires, est décédé en sa propriété du Mettetlet, le 25 avril dernier, quatre mois à peine après avoir pris une retraite bien méritée. Il avait été au service de l'Etat durant cinquante ans, tout d'abord comme instituteur à Estavayer-le-Gibloux, maître régional à Courtion, puis inspecteur du district de la Broye. Appelé en 1908 à la Direction de l'instruction publique, il y demeura quarante ans en qualité de chef de service chargé des questions d'enseignement primaire et secondaire. Outre cette fonction, il cumulait celles d'inspecteur des écoles secondaires et de secrétaire de la Mutualité scolaire cantonale ; il enseignait enfin l'aviculture — son violon d'Ingres — à l'Ecole agricole de Marly. Il fut successivement au service de quatre conseillers d'Etat, MM. Python, Perrier, Piller et Bovet, et, durant près d'un demi-siècle, son nom fut lié de près à toutes les manifestations de la vie pédagogique du Canton.

Le soussigné avait, depuis le 1^{er} janvier, repris une partie des fonctions de *M. Barbey*. Mais, c'est *M. Monney*, instituteur à Estavayer-le-Lac, qui a désormais, avec le titre de secrétaire, la charge de l'enseignement primaire à la Direction de l'instruction publique. Le poste d'inspecteur des écoles secondaires n'a, en revanche, pas été repourvu : les membres de la Commission cantonale des études se sont réparti les différents établissements secondaires du Canton. Ils y feront des visites régulières et assisteront notamment aux examens. Cette solution, conforme d'ailleurs à l'organisation de notre système scolaire, doit avoir entre autres avantages celui de rapprocher la Commission des études des écoles dont elle a mission de diriger l'orientation, et de lui permettre de mieux se rendre compte de leurs nécessités.

Ne quittons pas inspecteurs et inspections scolaires sans relever les récents changements dus à la retraite de *M. le Chanoine Schoenenberger* et de *M. Léon Crausaz*, tous deux atteints par la limite d'âge ; *M. Johann Roggo*, professeur à l'Ecole secondaire professionnelle de Fribourg, remplace le premier dans ses fonctions d'inspecteur des écoles allemandes de Fribourg ; *M. Hilaire Plancherel*, professeur à l'Ecole secondaire de la Broye, le second, à la tête du VIII^e arrondissement.

Au dépôt du matériel scolaire, section A (enseignement primaire), *M. Max Helfer*, instituteur de l'Ecole « libre publique » de Fribourg, succède à celui que tous ceux qui le connurent dans l'exercice de ses fonctions avaient appelé « l'aimable *M. Lucien Plancherel* », décédé à la suite d'une brève maladie en décembre 1948.

* * *

Le premier semestre 1948 fut marqué par une *activité législative* particulièrement intense ; l'an dernier, le chroniqueur avait un bon nombre d'arrêtés et de règlements à commenter. En 1948-49, il n'y a, en revanche, aucun nouveau texte à signaler sinon un arrêté du Conseil d'Etat, du 11 janvier 1949, modifiant les allocations extraordinaires de vie chère en faveur du personnel de l'Etat, et les adaptant à la hausse de l'indice officiel du coût de la vie. Toutefois, dans le domaine de l'exécutif, certaines mesures méritent d'être relevées : elles peuvent intéresser ceux qui, dans les différents Départements d'instruction publique, ont à s'occuper des problèmes d'organisation administrative. Tous les quatre ans, en principe, et pendant seize ans dès leur entrée en fonctions, les instituteurs et institutrices ont droit à une augmentation appelée prime d'âge. Il était jusqu'à cette année souvent difficile de calculer exactement la date à partir de laquelle ces augmentations devaient être comptées, faute d'une décision de principe sur certains points essentiels. Faisant suite à une requête justifiée de l'association cantonale du corps enseignant primaire et secondaire, le Conseil d'Etat a admis que les stages et les remplacements étaient, dans certains cas déterminés, à considérer de la même manière qu'un engagement permanent et définitif. Cette décision a amélioré sensiblement la situation de bien des maîtres qui, par suite de longues périodes de service militaire durant la guerre, n'avaient pas rempli les conditions d'octroi de la première augmentation quadriennale. Elle a également profité aux instituteurs et institutrices qui, au début de leur carrière, avaient accepté des postes, sans nomination, à titre de stagiaires, et étaient restés une ou plusieurs années dans ces fonctions.

Ces primes d'âge étaient autrefois payées par les soins de la Direction de l'instruction publique. Depuis le début de l'année cette charge a été confiée à l'Office cantonal des assurances sociales qui s'occupe déjà de verser les allocations de vie chère au personnel enseignant. Cette solution est évidemment plus rationnelle que le système décentralisé appliqué jusqu'ici.

Pour supprimer certaines inégalités des charges supportées par les communes, le même office cantonal s'occupe depuis l'automne dernier de répartir le remboursement des allocations familiales versées par lui, non plus d'après l'état civil du maître, mais d'après la classification financière des communes et le nombre de ses habitants. De cette manière, le fait d'avoir une famille nombreuse ne risque plus d'être un handicap pour l'instituteur briguant un poste dans une école du Canton.

A ce bref commentaire des actes législatifs scolaires, il faut

ajouter un projet dont le chroniqueur aura peut-être l'occasion, l'an prochain, de saluer la réalisation : il s'agit de la revision de nos lois sur l'enseignement secondaire, décidée ce printemps par la commission cantonale des études. Les deux lois qui régissent, en effet, cette matière, la loi sur l'enseignement secondaire de 1847, et la loi sur l'enseignement littéraire, industriel et supérieur de 1882, sont actuellement en partie désuètes, en partie abrogées par des dispositions postérieures. La Direction de l'instruction publique a été chargée de préparer un avant-projet qui serve de base de discussion à la commission, puis aux experts qui seront appelés à donner leur avis sur cet important sujet.

* * *

L'arrêté du Conseil d'Etat du 24 février 1948 modifiant l'organisation des cours ménagers postsecondaires a été appliqué dans toutes les écoles. Les 720 heures d'enseignement ont été données, réparties sur une année, soit dans des cours de trois mois et demi consécutifs, soit dans des cours réunissant les élèves deux ou trois jours par semaine. 134 jeunes filles ont fréquenté les premiers, 810 les seconds.

Lors des examens de clôture, tous les comités d'école ont souligné les avantages pédagogiques et techniques de la nouvelle organisation qui, grâce à ces cours de trois mois et demi s'ouvrant au printemps, facilite les entrées en apprentissage de l'automne.

La formation des apprenties ménagères a également été améliorée. La durée minimum du contrat a été portée de 12 à 18 mois, et toutes les apprenties doivent suivre des cours. Une conférence a réuni, au cours de l'année, les patronnes des apprenties ménagères et les membres de la commission de l'apprentissage ménager. Les principales questions de la formation de l'apprentie y furent discutées avec beaucoup de compréhension, de collaboration et de sens éducatif.

* * *

Le comité de la *Société fribourgeoise d'éducation* s'est réuni à Fribourg en janvier dernier pour mesurer l'activité de la société durant l'année 1948 et pour faire ses projets d'avenir. Cette réunion a permis d'heureux échanges de vues « sur la situation actuelle de l'école fribourgeoise, sur la rédaction du cahier des cours complémentaires, l'âge de la scolarité, les visites médicales, les leçons modèles, la bibliothèque du Musée pédagogique ». Ainsi qu'on le relevait au début de cette chronique à propos de la publication des œuvres du Père Girard, la Société d'éducation est un éditeur particulièrement actif. A la suite des discussions de l'an dernier

sur l'utilisation des vacances, et le profit intellectuel qu'on peut tirer de cette heureuse époque, elle a pensé faire œuvre utile en éditant une série de cahiers de documentation qui s'efforcent d'ouvrir les enfants à une connaissance plus intime et plus précise de la nature. Le premier de ces cahiers, qui traite des « arbres de chez nous », répond bien à cette intention. Richement illustré, il est digne de figurer dans toutes les bibliothèques scolaires.

Après différents essais au sujet desquels chaque maître, par le moyen du Bulletin pédagogique, fut appelé à donner son avis, la Société a édité également un « deuxième cahier pour les cours complémentaires » ; sans perdre de temps, elle en a mis immédiatement en chantier un troisième qui paraîtra probablement cette année encore.

* * *

Comme chaque année, des *rencontres et des conférences d'arrondissements* ont réuni le corps enseignant de chaque partie de notre Canton. Occasion de confronter des méthodes, de se faire part de ses expériences, de se tenir sans cesse au courant des tendances pédagogiques les plus récentes. Il y aurait là matière à de longs et intéressants commentaires si l'on voulait ne rien oublier.

Contentons-nous d'énumérer sèchement, en passant et presque sans choisir, quelques problèmes qui firent l'objet d'études et de discussions ou de décisions intéressantes : organisation des cours complémentaires, rôle du maître dans l'orientation professionnelle de ses élèves, contact avec les parents, furent à l'ordre du jour des deux conférences que le corps enseignant du 4^e arrondissement tint sous la présidence de M. Progin, inspecteur.

De Romont, M. Parmentier, inspecteur, nous signale la présentation de procédés particuliers et personnels d'enseignement par les maîtres de son arrondissement, et une conférence-présentation de livres pédagogiques afin d'engager les maîtres à lire davantage. Il nous annonce également l'introduction de l'allemand durant une demi-heure à une heure par semaine, à titre d'essai, dans une trentaine d'écoles ; l'introduction, à titre obligatoire, de l'enseignement des principes et des règlements de la circulation routière ; enfin, pour rapprocher davantage autorités et population du travail qui est fait à l'école, les membres des commissions scolaires ont été invités à interroger lors des examens en employant des questionnaires préparés par l'inspecteur. Cette innovation a reçu un accueil des plus favorables.

* * *

Pour la deuxième fois depuis que l'*Ecole normale des instituteurs* s'est rouverte à Fribourg, une volée de Normaliens s'est présentée aux examens du brevet. Sur dix-neuf candidats, treize ont été

admis avec la mention très bien. Ce résultat brillant se passe de commentaires ; il prouve à lui seul la qualité de l'enseignement reçu. Dans son rapport annuel, M. l'abbé Pfulg, directeur, se plaît à reconnaître, du reste, le zèle et la bonne volonté de ses élèves ; l'étude de la « deuxième langue » (l'allemand pour les Romands et le français pour les Suisses allemands) lui donne l'occasion de développer le thème de l'utilité essentielle de cette discipline, et — en fidèle représentant de l'UNESCO — son importance en tant que condition favorable de la collaboration internationale.

Un nouveau professeur, M. Roger Walter, a été attaché définitivement à l'Ecole où il enseignait déjà depuis plusieurs années. Le plus ancien des professeurs de celle-ci, M. le Chanoine Bovet, qui enseignait la musique aux Normaliens depuis 41 ans, a dû renoncer à poursuivre plus longtemps une activité trop astreignante pour sa santé. Son départ est commenté en termes émus par M. Pfulg qui consacre à sa carrière, que chacun connaît, plusieurs pages de son rapport.

* * *

Le *Conservatoire de musique* est un établissement fribourgeois qui mérite bien le modeste honneur d'être mentionné dans cette chronique. On sait qu'il s'agit d'une institution semi-officielle, comme nous en avons beaucoup chez nous depuis le règne de M. le conseiller d'Etat Python qui affectionnait particulièrement cette souple formule. Le Conservatoire, en effet, s'administre lui-même, et ne dépend que de ses organes ; comme le charbonnier, M. le Directeur Gogniat est maître chez lui. Mais il est nommé par le Conseil d'Etat, qui désigne également les membres du « conseil d'administration » de cette institution. En outre, l'octroi d'un modeste crédit donne en échange à l'Etat un droit de regard dans cet établissement, droit dont il se garde du reste bien d'abuser.

Sous l'impulsion de l'actif et tenace M. Gogniat, le Conservatoire s'est, au cours de ces dernières années, développé d'une manière particulièrement réjouissante à une époque où gramophones et radios pourraient enseigner la loi du moindre effort aux amateurs de musique. En 1948, 484 élèves ont suivi les différentes leçons données dans l'immeuble de la rue de Morat, trop petit pour les services qu'on attend de lui. Si un certain nombre d'élèves sont venus d'autres cantons, la campagne fribourgeoise a profité, beaucoup plus que par le passé, des possibilités qui lui étaient offertes. Nombreux ont été, en particulier, les directeurs de fanfares qui ont suivi à Fribourg les cours organisés par le Comité cantonal et sanctionnés par les certificats et diplômes délivrés par la Société fédérale de musique.

Un concert d'élèves, à l'Aula de l'Université, en novembre 1948, a eu un vif succès, tandis que les auditions traditionnelles

de fin d'année atteignaient un record d'affluence. La participation de l'orchestre de la Ville pour accompagner les élèves les mieux doués fut une heureuse innovation qui attira de très nombreux auditeurs.

Mais tous ces faits réjouissants et pour le Conservatoire et pour la cause plus générale de la musique donnent bien des inquiétudes à M. Gogniat qui se demande chaque jour où il logera le trop-plein de ses élèves. Affinité peut-être imprévue de deux arts que l'on situe généralement aux deux pôles des créations de l'esprit : la solution du problème du Conservatoire est entre les mains de l'architecte.

* * *

La demande sans cesse croissante d'ouvriers qualifiés dans notre industrie a eu sa répercussion sur le *Technicum cantonal* où le nombre des inscriptions pour l'Ecole-atelier de mécanique, malgré les éliminations des examens d'admission, augmente de telle manière qu'il a fallu cette année dédoubler certains cours de première année. Cette affluence consacre l'importance du rôle que cette Ecole est appelée à jouer dans la formation des techniciens.

Le Technicum a perdu durant l'année un de ses meilleurs professeurs, M. l'ingénieur Ernest Lang qui, depuis 1921, enseignait la théorie et la construction des machines électriques. Il sera remplacé dès l'automne par M. André Piller, ingénieur-électricien diplômé du Polytechnicum fédéral.

M. le professeur Jean Berchier, maître de dessin, a terminé, durant le mois de juillet, sa quarantième année d'enseignement au Technicum, donnant ainsi à son Ecole un bel exemple de fidélité et de dévouement.

* * *

M. le Chanoine Pittet, Recteur du Collège St-Michel, fêtait cette année le dixième anniversaire de sa nomination à cette charge. Le moment lui a paru bien choisi, dès lors, pour faire dans son rapport annuel un retour sur le passé, et pour méditer à haute voix sur les problèmes essentiels qu'un Recteur de gymnase doit résoudre. L'organisation des études secondaires, la mesure à trouver entre les défenseurs de la culture générale et les partisans d'un humanisme nouveau, à fondements techniques ou professionnels, lui inspirent les remarques suivantes :

« Pour nous, nous avons tâché, en parfait accord avec les Recteurs de Gymnases suisses, de garder un juste milieu, d'allier les principes d'un sage conservatisme avec les exigences des temps modernes, faisant la place nécessaire, au Gymnase comme à l'Ecole de commerce, aux disciplines de caractère technique ou

professionnel, sans détriment pour les disciplines qui demeurent plus aptes à développer la réflexion, l'esprit critique, le bon goût, à procurer, pour tout dire, des connaissances de valeur universelle, d'épanouir l'esprit, d'éveiller le sens artistique. Si nous n'avons pas favorisé, comme d'aucuns le souhaitaient, l'établissement d'une section latin-langues, à côté de la section latin-grec et latin-sciences, c'est que nous croyons encore à la valeur de la culture gréco-latine, sans contester pour autant, à l'anglais par exemple, une influence réelle sur le développement de la pensée et de la vie européennes. A l'avenir d'ailleurs nos élèves de la section latin-grec pourront suivre gratuitement des cours d'anglais, ainsi que des cours d'italien, dès la troisième littéraire jusqu'à la fin de leurs études. Nous espérons qu'ils profiteront largement de cet avantage ».

Le 17 juillet, la paroisse catholique-romaine de La Chaux-de-Fonds a reçu son nouveau curé, *M. le Chanoine Rossel*, jusqu'ici Préfet de l'Internat du Collège où il se dévoua durant trente-quatre ans. Il avait été tout d'abord professeur de classe pendant dix-huit ans, enseignant en même temps aux classes littéraires la géographie avec un sens pédagogique dont des générations de collégiens se souviendront pendant longtemps. *M. l'abbé Romain Chamartin* lui succède à la direction de l'Internat.

Les directeurs des gymnases suisses, lors de leur assemblée annuelle à Porrentruy, ont désigné M. le Recteur Pittet comme président de leur association. Cette distinction flatteuse a été accueillie à St-Michel avec enthousiasme. M. le chanoine Peissard, professeur émérite du Collège, a célébré le cinquantième anniversaire de son ordination, MM. les abbés Dutoit et Vonlanthen, leur vingt-cinquième anniversaire. M. Fernand-Louis Ritter, ancien professeur de dessin, est décédé récemment à l'âge de quatre-vingts ans.

Le Collège a compté cette année 938 élèves, soit 46 de plus que l'année précédente. L'Ecole de commerce voit une fois de plus ses effectifs s'augmenter d'une manière qui pourrait devenir un jour alarmante. De nombreuses manifestations ont marqué l'année scolaire au collège. Pour ne pas allonger trop cette chronique, signalons simplement, en passant, une des dernières en date : l'exposition à l'Université des dessins et peintures exécutés par les meilleurs élèves, témoignages souvent captivants de l'imagination des uns, du goût des autres, et toujours, de la tendance artistique de leurs maîtres.

* * *

L'Université a compté cette année 1324 étudiants au semestre d'hiver et 1187 au semestre d'été, soit respectivement 16 et 4 de plus que l'an dernier.

M. le professeur Vasella, premier Recteur bi-annuel, a terminé la première année de son Rectorat, et reste donc en fonction jusqu'en juillet 1950. Les quatre décanats, en revanche, sont repourvus : Le R. P. Hoffmann O. P. doyen de la Faculté de théologie est remplacé par le R. P. Deman O. P., professeur de théologie morale spéculative, le R. P. Luyten O. P., doyen de la Faculté des lettres, par Mademoiselle Laure Dupraz, professeur de pédagogie qui sera, sauf erreur, dans les annales universitaires suisses, la première « doyenne » ; M. Antoine Favre, doyen de la Faculté de droit, par M. Wilhelm Oswald, professeur de droit constitutionnel ; M. Aloys Müller, doyen de la Faculté des sciences, par M. Gebhard Blum qui, comme son nom l'indique, enseigne la botanique en langue allemande.

Le corps enseignant universitaire a eu à déplorer la perte de M. Henri Legras qui enseigna durant 36 ans à la Faculté de droit le droit civil français, tout d'abord, puis le droit romain et le droit international privé. Il a été remplacé par M. Max Gutzwiller qui enseignera dorénavant le droit romain dans les deux langues.

Les démissions suivantes ont été acceptées par le Conseil d'Etat : le R. P. Hering O. P. appelé à l'Angelicum à Rome ; MM. Robert Goetz, rentré à l'Université de Nancy, Walter Henzen et Olof Gigon, nommés professeurs à l'Université de Berne ; René Bady, nommé à l'Université de Nancy. Enfin M. Pierre Coulouma, professeur en mission, a été rappelé en France par son Gouvernement.

M. le professeur Nef, nommé à l'Université de Berne, continuera à enseigner les mathématiques à Fribourg, en qualité de chargé de cours. M. André Mercier, professeur de physique théorique à Berne, enseignera cette branche à Fribourg, comme chargé de cours également.

Le R. P. Ambroise Farrell a été nommé professeur de droit canonique ; MM. Jean Valarché, professeur d'économie politique, Adolf Faller, professeur d'anatomie, Pierre-Henri Simon, professeur de littérature française. Deux nouveaux chargés de cours, MM. Paul Moreau et René Lebeau ont été rattachés respectivement à la chaire de philologie classique et à l'Institut de géographie.

Mentionnons enfin, pour terminer cette énumération, que M. Arthur Schmid, jusqu'ici chargé de cours à la Faculté des lettres (Histoire de l'art), a été promu au titre de professeur extraordinaire.

Pour contenter les nombreux étudiants désireux de se perfectionner en langue anglaise, le lectorat d'anglais a été transformé en Institut pratique d'anglais. Grâce à un accord d'échanges de professeurs entre la Grande-Bretagne et notre pays, un jeune maître anglais, M. Peter Maxwell, a secondé, en qualité d'assistant, les efforts des responsables de l'Institut : M. James Smith, professeur de littérature anglaise, et Miss Edith Raybould, lectrice.

Parmi les innovations qui ont marqué l'année écoulée, l'organisation de la Summer School mérite une mention particulière. Grâce aux efforts d'un comité académique spécial, et principalement à ceux de MM. Hubert Aepli, chancelier, et Richard Pattee, professeur, le plan d'un cours d'été a été édifié. Comptant, en vertu d'un arrangement avec les autorités américaines, comme semestre régulier, il groupe, sous le titre « Europe today » les noms de professeurs et conférenciers éminents, venus de toutes les parties de l'Europe. Un « language Department » a été constitué, par ailleurs, pour les amateurs des langues et littératures françaises et allemandes. Au moment où le chroniqueur écrit, la Summer School bat son plein. Après une brillante inauguration, plus de 350 étudiantes et étudiants venant de 22 pays différents, mais principalement des USA, fréquentent chaque jour les séries de cours destinés, entre autres buts, à leur faire mieux comprendre, à la lumière de la civilisation chrétienne, l'Europe et ses problèmes. Le succès de cette innovation a été tel que les organisateurs mettent d'ores et déjà au point la Summer School de l'été 1950.

PAUL ESSEIVA.

Genève

Enseignement primaire

L'année scolaire 1948-1949 a été marquée par une forte augmentation du nombre d'élèves du degré inférieur. Cet afflux était prévu ; il durera plusieurs années. Les municipalités ont été informées du nombre de nouvelles classes nécessaires au cours des cinq prochaines années : leur création représentera un nombre respectable de millions.

Par bonheur, le recrutement du corps enseignant s'améliore. Les candidates aux prochains concours aux études pédagogiques sont nombreuses. Mais, en attendant, le Département doit recourir aux services de retraitées et de suppléantes.

Deux inspecteurs, M. *Frédéric Mathil*, inspecteur de chant, et M. *Albert Richard*, inspecteur d'écoles primaires, ont atteint la limite d'âge.

M. Frédéric Mathil est entré dans la carrière pédagogique en 1903 et fut nommé instituteur en 1909. Il remplit avec succès sa tâche avant d'être chargé, dès 1925, de l'inspection du chant. Nommé inspecteur en 1930, il se consacra entièrement à l'activité qu'il aimait et il sut intégrer la musique à la vie même de l'école.